

## **Règlement interne, droits & obligations des locataires et utilisateurs.**

### **1 . Arrivée sur notre site**

A votre arrivée sur notre site vous devez impérativement stationner vos véhicules dans la zone de stationnement dédiée aux visiteurs.

Interdiction de stationner devant le portail du voisinage immédiat

Interdiction totale de stationner à partir de l'allée située à gauche du panneau mural « LA FARINIÈRE) (accès secours et propriétaire)

Vous pouvez cependant (en cas de manque de places disponibles) stationner vos véhicules dans le premier renforcement situé à gauche au début de notre chemin.

Zones vertes = stationnement ok

Zones rouges = Interdit



### **2. Prise de possession des lieux et première réservation**

- A votre arrivée le studio équipé se situe à l'emplacement du logo red box.
- A votre première réservation nous vous accueillons pour vous présenter le fonctionnement de nos studio. Ils sont entièrement domotisés et nécessitent donc une présentation. Cela comprend le mode d'accès, les règles intérieurs, le fonctionnement des outils mis à votre disposition ainsi que la présentation du protocole de fin de session (fermeture)
- A vos prochaines visites un boîtier à code contenant votre badge d'accès le code à 4 chiffre ainsi que sa localisation vous sera communiquer par mail le jour de votre venue. Notez que ce code est modifié après chaque passage et que le badge est automatiquement désactivé par notre système à la fin de votre session.

### **3. Règles de vie au sein des studios, savoir vivre & responsabilités**

Une fois sur notre site et dans nos locaux vous devez respecter ces règles.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout manquement à ces règles pourrait mettre fin immédiatement à votre session et ce sans possibilité de remboursement.

1. Le locataire (celui qui conclut le contrat) porte l'entière responsabilité des agissement des personnes l'accompagnant lors de la session.
2. Interdiction formelle de Fumer, vapoter, utiliser une chicha ou tout autre produit combustible à l'intérieur des studios.
3. Boissons et nourritures ne doivent pas se trouver à moins d'un mètre du bureau (Régie) afin d'éviter tout risque de casse ou d'intrusion de liquide dans le matériel mis à disposition. (Voir liste du matériel)
4. Les portes du sas (soit les deux portes) doivent impérativement être fermées dès lors que de la musique et émise dans le studio (soit par les moniteurs ou par tout autre dispositif sonore. Ex : enceinte portable bluetooth, instruments de tous types)
5. Vous pouvez fumer à l'extérieur des locaux en profitant de notre terrasse extérieure ou à l'intérieur de notre espace commun de détente situé en face de la terrasse. Vous prendrez soin de ne pas jeter vos mégots ailleurs que dans les cendriers.
6. Tous les autres déchets ne doivent pas être jetés par terre et ce au sein ou aux abords de nos locaux (parking compris). Vous disposez de containers verts situés à l'entrée de notre chemin d'accès, merci donc de réunir vos déchets à la fin de votre session et de les placer dans ces containers à votre départ.
7. La capacité du studio équipé est limité à 5 personnes maximum (artistes, accompagnants et techniciens compris). Vous pouvez cependant demander à accueillir 2 ou 3 personnes de plus si ce n'est pas votre première réservation et devez avoir impérativement notre validation avant qu'ils accèdent aux locaux.
8. Les utilisateurs présents sur le site reconnaissent que la totalité du site (intérieur, extérieur) est placé sous vidéo surveillance avec enregistrement cloud et l'acceptent. Ils peuvent demander les modifications prévu par la loi (loi relative à la sécurité du 21 janvier 1995).

### **4. Utilisation du matériel**

1. L'utilisation du matériel devra se faire dans le respect de celui-ci, de façon à éviter toute casse ou mise hors d'état de fonctionnement.
2. Nous vérifions systématiquement le matériel ainsi que son bon fonctionnement avant et après chaque passage. 2/3
3. En cas de casse ou de détérioration le locataire s'engage à régler les couts de réparation ou remplacement selon les règles suivantes.

Un tableau de décote/vétusté et mis en place afin de prendre en considération la date à laquelle le matériel à été mis en service (facture à l'appui).

Le locataire ayant détériorer du matériel sera donc inviter à prendre en charge les frais de remplacement ou réparation avec une remise vétusté appliqué au devis qui lui sera présenté.

#### **5. Assistance sur site & à distance.**

- L'utilisateur dispose à l'intérieur du studio de tous les documents nécessaire à l'utilisation du matériel. Nous pouvons également mettre à disposition des tutoriels textes ou vidéo pour faciliter leurs usages.
- Malgré nos efforts pour vous offrir une service de qualité et simple d'usage, si vous étiez dans une impasse technique, vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone pour bénéficier d'une assistance par téléphone ou par prise de contrôle à distance gratuite de 15 min.

Si un de nos technicien est disponible sur le site il se présentera à vous pour vous assister pendant ces 15 minutes gratuites.

#### **5. Contrat d'utilisation.**

- Ce document et son contenu font partie intégrante du contrat d'utilisation qu'il vous sera demandé de remplir et signer en trois exemplaires lors de votre première réservation.

Ceci permet à nos infrastructures de rester agréables et fonctionnelles pour tous nos utilisateurs et ce, sur la durée.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document et vous souhaitons de belles sessions de création au sein de nos locaux.

•

Fait aux Pennes Mirabeau en 2 exemplaires

Le : ...../...../.....

**POUR RED BOX Production :**

Nom :                      Prénom :

Signature & date

**Le Client :**

Nom :                      Prénom :

Signature & date